

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-6-5

Séance du jeudi 24 mars 2016

POLITIQUE C03
SOUTIEN À L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
C231 C232 C631 C632 C731
SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES
C232 C632 C732

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2016- 2-6-1 du Conseil départemental du 18 mars 2016 portant sur le vote du Budget Primitif 2016 pour « La politique de l'environnement et du cadre de vie »,
- VU les conventions triennales 2014-2016 établies avec les structures partenaires,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 22 janvier 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la répartition des crédits relatifs à l'Education à l'Environnement (C231, C232, C631, C632, C731), accorde les subventions et participations et autorise leur versement aux maîtres d'ouvrage et associations concernés, selon les tableaux récapitulatifs joints en annexe au rapport, répartis comme suit :
 - en fonctionnement une dépense de 756 892 € à prélever sur le programme C731 au chapitre 65 nature 6574 fonction 738 et au chapitre 65 nature 65734 fonction 738, ainsi qu'une cotisation à l'ARIENA de 40 € sur le programme C632 au chapitre 011 fonction 738 nature 6281;
 - en investissement une dépense de 52 370 €, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C231 au chapitre 204 fonction 738 nature 20421.

- approuve la répartition des crédits relatifs au Soutien à la Vie Associative et aux Collectivités (C232, C632, C732), accorde les subventions, participations et cotisations et autorise leur versement aux syndicats mixtes, aux Groupements d'Intérêt Public (GIP) et autres organismes concernés, selon la répartition qui suit :
 - une dépense de 1 616 919 € en fonctionnement aux Syndicats mixtes et GIP au titre des participations statutaires, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574 et au chapitre 65 fonction 738 nature 6561;
 - une dépense de 3 000 € en fonctionnement, au titre des versements de cotisations aux structures dont le Département est membre ou qui lui délivre des certificats, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C632 au chapitre 011 fonction 738 nature 6281;
 - une dépense de 18 850 € en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C 232 au chapitre 204 fonction 738 nature 20421.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité